

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7120*
4 février 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE, DATEE DU 4 FEVRIER 1966, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LA MISSION PERMANENTE DU ROYAUME HACHEMITE DE JORDANIE

La Mission permanente du Royaume hachémite de Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à sa note No 1/330 du 6 janvier 1966, relative à la résolution 217 (1965) du Conseil de sécurité sur la situation en Rhodésie du Sud, a l'honneur de lui faire connaître que non seulement le Gouvernement jordanien a rompu toutes les relations économiques avec la Rhodésie du Sud et pratique le boycottage économique complet contre ce pays, mais encore qu'il va cesser toutes relations diplomatiques et autres avec l'autorité illégale de la Rhodésie du Sud.

La Mission permanente de Jordanie serait très obligée au Secrétaire général de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

La Mission permanente de la Jordanie saisit cette occasion, etc.

* Egalement publié sous la cote A/6254.